

III-Le non-respect des normes

La pression des effectifs et la nécessité de répondre à une forte demande sont les causes essentielles dans le non-respect des normes pour, d'une part, le choix de terrain et, d'autre part, pour le type d'établissement à implanter. A ce sujet, les difficultés de contrôle et de suivi des projets à réaliser (du choix de terrain jusqu'à la réalisation) sont souvent très lourdes, compte tenu des différentes tutelles intervenant dans la concrétisation des projets (DUC, D.P.A.T, D.E -Trésor ...). Par ailleurs, la carte scolaire reste difficilement maîtrisable en l'absence de données statistiques fiables sur la population scolarisable (au niveau des communes), ce qui met les autorités locales dans l'obligation de délocaliser le projet et de l'implanter sur un terrain inadéquat, opération qui engendre des surcoûts financiers en plus du non-respect des normes. D'autre part, le manque de personnels responsables de la programmation et du suivi des constructions qui maîtrisent les aspects techniques des constructions scolaires et la mauvaise coordination entre les services de la DE et ceux de la DUC sont autant d'éléments qui expliquent le non-respect des normes.

IV-La réception définitive des projets réalisés

Dans la majorité des cas, les établissements du 3ème cycle de l'enseignement fondamental ainsi que les lycées et technicums créés et occupés sont réalisés à 80% ; les ateliers et très souvent les logements d'astreinte ne sont même pas entamés. En effet, la nécessité et l'urgence du besoin d'infrastructures nouvelles mettent les autorités locales dans l'obligation d'occuper souvent les nouveaux établissements avant la réception provisoire surtout au niveau des écoles primaires réalisées par des entreprises étatiques auparavant dispensées de la clause du cautionnement. Aussi, les réserves enregistrées à la réception provisoire ne sont levées que bien des années plus tard. De plus, les logements d'astreinte sont rarement livrés en même temps que les blocs pédagogiques, ce qui engendre dans la plupart des cas des problèmes de réévaluation.